

Certificat de Compétences en Entreprise



OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Etablir la paye

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et au contrôle de la paie simple et plus complexe.

PUBLIC

Personnel du service paie, du service comptable, assistant du personnel ou collaborateur du dirigeant.

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.
Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66

Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr

Web : www.cciformation.org

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Traitement des variables de paie et constitution du salaire brut

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel
- Définition de la mensualisation
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : Heures supplémentaires, heures complémentaires, Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

Etablissement des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ...
- Calcul du net imposable

Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance
- Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux
- Pointage des bases et taux

Droit Local en Alsace Moselle

- Origine et avenir du droit local, La complémentaire santé, La garantie de ressources en cas d'absence du salarié
- La clause de non-concurrence
- La durée du préavis
- Le repos dominical et les jours fériés (journée de solidarité.), le travail des jeunes et des femmes

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

Possibilité de certification : **CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN ENTREPRISE** (étude de cas)

DATES Site de Metz (autre sur demande)

4, 5, 7, 13, 14, 15 mars 2024

3, 4, 5, 10, 11, 12 juin 2024

9, 10, 11, 16, 17, 18 septembre 2024

12, 13, 14, 18, 19, 20 novembre 2024

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous consulter.



Développeur de compétences

Certificat de Compétences en Entreprise



LE CERTIFICAT DE COMPETENCES EN ENTREPRISE (CCE)

2 Heures
500 € / pers



PRINCIPE

Le Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) a pour objet :

- De mesurer et certifier les compétences constatées en milieu de travail, indépendamment de tout parcours de formation et de tout diplôme
- De valider les compétences définies selon un référentiel régulièrement mis à jour par le Réseau CCI Compétences
- De délivrer un certificat via un organisme certificateur. Le dispositif est structuré autour de la norme internationale ISO 17024.

OBJECTIFS

Pour votre entreprise...

- Améliorer les performances par un moyen de gestion des compétences
- Identifier et valoriser les compétences cachées
- Reconnaître les compétences d'un collaborateur en vue de :
 - optimiser les recrutements
 - favoriser la mobilité interne
 - anticiper la perte des savoir-faire (départ à la retraite, évolution des métiers ...)
 - optimiser le plan de formation (évaluation objective en matière d'investissements)
 - motiver et fidéliser les salariés par la reconnaissance des compétences exercées
 - finaliser un engagement qualité

Pour le salarié...

- obtenir facilement une reconnaissance de ses compétences issues de l'expérience professionnelle, sans avoir à justifier d'un cursus de formation,
- solliciter un parcours de formation original et individualisé auprès de son employeur
- construire les pièces d'un futur dossier de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- mieux négocier son parcours professionnel et développer son employabilité

PROCESSUS

Le processus de réalisation du CCE est simple et opérationnel. Il se déroule en fin de formation sous la forme d'une étude de cas.